

Zeitschrift:	Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	24 (1891)
Artikel:	Calvin : d'après son commentaire sur le 'De Clementia' de Sénèque (1532)
Autor:	Lecoultrre, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-379493

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GALVIN

D'APRÈS SON

COMMENTAIRE SUR LE *DE CLEMENTIA* DE SÉNÈQUE

(1532)

PAR

H. LECOULTRE

I

On sait que l'activité littéraire de Jean Calvin a été singulièrement précoce. En 1531 déjà, il se lançait dans la carrière en composant une courte préface pour un traité de son ami, Nicolas Duchemin d'Orléans, qui entreprenait de défendre un autre ami, le juriste Pierre de l'Estoile, contre les attaques d'André Alciat. L'année suivante, au mois d'avril, il se présentait de nouveau devant le public, mais cette fois avec un ouvrage beaucoup plus considérable. C'était un volumineux commentaire sur le traité du philosophe Sénèque intitulé *De Clementia ad Neronem Cæsarem*¹.

¹ Le Commentaire de Calvin sur le *De Clementia* est décrit au point de vue bibliographique par Brunet (*Manuel du libraire*, tome V, col. 280; *Supplément au manuel du libraire*, par MM. Deschamps et G. Brunet, tome II, col. 631) ainsi que par MM. Baum, Cunitz et Reuss (*J. Calvini opera quæ supersunt omnia*, tome V, p. xxxiii). Il parut chez le libraire et imprimeur Louis Blaublom ou Blaubom (*Ludovicus Cyaneus*). C'était, paraît-il, un Gantois qui tenait boutique à Paris, rue Saint-Jacques, sous l'enseigne des Deux coqs. L'ouvrage n'a jamais été réimprimé à part ni

A cette date, Calvin était dans sa vingt-troisième année. Il avait fait à Paris ses études générales ; à Orléans et à Bourges, d'après le désir de son père, il avait étudié le droit.

Nous savons par des témoignages positifs qu'il obtint un plein succès dans ces derniers travaux ; nous ne doutons pas qu'il ne les ait poursuivis avec beaucoup d'intérêt. Comment un érudit aussi consommé et un dialecticien aussi rigoureux que Calvin n'aurait-il pas trouvé un plaisir singulier à l'étude du *Corpus Juris* ? Plus tard, il sut donner aux autorités de Genève de précieux préavis dans beaucoup de questions juridiques, et l'on pourrait, jusque dans sa théologie, chercher et trouver de nombreuses traces de cet esprit exact et ferme qui convient si admirablement à l'étude du droit.

Cependant, nous n'avons pas trop de peine à nous rendre compte des motifs qui devaient lui faire abandonner si vite cette carrière pour se tourner vers celle des lettres. Tout d'abord, il était sans doute repoussé, comme tout humaniste et tout homme de goût, par le mauvais latin et la casuistique embrouillée des juristes du moyen âge. Gargantua, son contemporain fictif, et, comme lui, étudiant en droit à Bourges, éprouvait vivement cette impression : « Au monde, disait-il, il n'y a livres tant beaux, tant aornés, tant élégants comme sont les textes des Pandectes; mais la broture d'iceux, c'est à savoir la glose d'Accurse, est tant sale, tant infâme et punaise que ce n'est qu'ordure et vilenie¹. » Mais surtout il nous semble probable que Calvin devait avoir peu d'inclination pour la pratique du barreau. Il a toujours protesté qu'il détestait les luttes, que l'amour du repos et de la retraite même tenait le premier rang dans ses goûts. Ces préférences peuvent sembler

traduit en français, ce qui serait du reste à peu près impossible et tout à fait inutile. Il ne se trouve pas dans les collections d'opuscules de Calvin publiées de son vivant, mais Bèze l'a introduit comme appendice dans son édition de 1576 des *Tractatus theologici* du réformateur; de là il a passé dans les réimpressions subséquentes; il se trouve en tête des *Tractatus* dans l'édition de Brunswick (tome V, pag. 1-162).

¹ Rabelais, *Pantag.-Garg.* l. II, chap. V. Budé exprimait à sa façon les mêmes idées en 1508 déjà, dans ses Annotations sur les Pandectes : comp. Eug. de Budé, *Vie de Guillaume Budé* (Paris, Perrin, 1884), p. 65 et 66.

étonnantes lorsque l'on réfléchit à la place énorme que des polémiques de tout genre ont occupée dans sa vie et à la supériorité dont il y a fait preuve. Sans lui faire tort, il est même permis de regretter qu'il ait trop souvent apporté au combat l'apréte subtile et partielle d'un avocat trop peu scrupuleux dans le choix de ses moyens. Aussi ses contemporains et même ses admirateurs étaient-ils étonnés quand il parlait de son penchant naturel pour la méditation et la solitude. Cependant nous n'avons pas le droit de mettre en doute des affirmations solennellement répétées jusque sur le lit de mort : c'est par devoir, par un devoir quelquefois mal compris, que Calvin a été homme de guerre, agressif, injurieux même; par inclination, il aurait gardé le repos, ou tout au plus l'aurait-il rompu pour se défendre des attaques de ses adversaires, que sa susceptibilité native devait lui rendre particulièrement sensibles¹. Plus d'un trait de sa biographie le prouve, et c'est dans sa jeunesse qu'il faut surtout aller chercher ces traits. Fait bien significatif, c'est à l'âge où l'homme d'ordinaire montre le plus

¹ C'est ainsi seulement que nous nous expliquons la sévérité de Calvin contre André Alciat dans le commentaire sur le *De Clementia*. Toutes les fois qu'il lui arrive dans cet ouvrage de combattre les opinions d'un humaniste, il le fait avec une exquise courtoisie; dans l'unique passage où il cite Alciat (pag. 139, 140), il se montre sans pitié : il étale les erreurs de son adversaire en se servant de formules telles que celle-ci : « Sur cet article (il s'agit de la charge de maître de la cavalerie à Rome), Alciat commet deux ou trois erreurs, » puis il conclut victorieusement : « Qu'Alciat réponde ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne joue pas comme un bouffon le rôle d'Albutius. » Pour expliquer ce dernier trait et la colère de Calvin, il faut se souvenir d'abord qu'Albutius était le pseudonyme sous lequel Alciat s'était caché pour attaquer Pierre de l'Estoile (*Aurelii Albutii defensio pro And. Alciato*), et en second lieu que P. de l'Estoile était l'ami paternel de Calvin. Dans la lettre préface de l'apologie de Nicolas Duchemin (Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, tome II, p. 314-318, N° 328), Calvin affecte de parler avec déférence d'Alciat; mais en même temps il traite sévèrement l'écrit signé du nom d'Albutius, et rapporte, sans la réfuter, l'opinion d'après laquelle Albutius et Alciat ne seraient qu'une seule et même personne. Alciat, vexé d'être ainsi découvert, aura probablement redoublé ses attaques contre de l'Estoile, sans épargner ses apologistes. Calvin devait lui prouver dans le commentaire sur le *De Clementia* qu'il était de taille à répondre à l'ennemi de ses amis.

d'ardeur belliqueuse que Calvin semble éviter avec le plus de soin les occasions de descendre sur le champ de bataille. On sait quelle peine Farel dut se donner pour lui faire accepter, en 1536, une position qui ne pouvait être qu'un poste de combat. Cinq ans plus tôt, il eût fallu toute l'autorité d'un père pour lui faire affronter les luttes moins retentissantes peut-être et moins glorieuses, mais non moins âpres, de la pratique judiciaire.

Aussi, quand ce père fut mort (25 mai 1531), Jean Calvin suivit-il sans hésiter la pente de son esprit, qui le conduisait du côté de l'étude désintéressée et de l'érudition classique. Son plan, à cette époque, semble avoir été de se faire une place dans la brillante cohorte des humanistes, et certes, il ne pouvait mieux débuter que par un commentaire sur une œuvre marquante de l'antiquité latine. Nous pouvons nous rendre compte jusqu'à un certain point des raisons qui lui firent choisir Sénèque parmi tant d'autres auteurs qu'il connaissait également bien. Le célèbre Erasme avait publié trois ans auparavant une grande édition¹ des œuvres rhétoriques et philosophiques de Sénèque²; et dans la préface de cet ouvrage, tout en élevant assez haut ses propres travaux, il pressait les

¹ *L. Annæi Senecæ opera et ad dicendi facultatem et ad bene vivendum utilissima, per Des. Erasmus Roterod. ex fide veterum codicum, tum ex probatis auctoribus, postremo sagaci nonnunquam divinatione sic emendata ut merito priorem cæditionem, ipso absente peractam, nolit haberi pro sua. Confer et ita rem habere comperies. Adjecta sunt ejusdem scholia nonnulla. Basileæ in officina Frobeniana. Anno MDXXIX in fol.* En 1515 déjà (Hermijard, *Correspondance des réformateurs*, tome II, p. 411, n. 2), il avait paru une édition de Sénèque portant le nom d'Erasme; mais Erasme lui-même la déclare très fautive et la désavoue en tête de son édition de 1529, affirmant qu'il n'a fait qu'en fournir la préface, et que, pour tout le reste, elle est l'œuvre d'un ami en qui il a mis trop de confiance. Cela n'empêche pas Calvin de tenir compte des deux éditions et de les attribuer l'une et l'autre à Erasme : « Erasme, dit-il, a deux fois arrosé cette arène de ses sueurs. » (Ep. dédicatoire du commentaire sur le *De Clementia*).

² Erasme, Calvin et tous leurs contemporains confondaient Sénèque le rhéteur et Sénèque le philosophe, son fils d'après la critique moderne, en un seul personnage, qui aurait vécu 105 ans. En revanche, ils distin-

savants de s'occuper encore du texte de cet auteur : « Nous pensons, disait-il, avoir poussé la chose au point que, si quelque homme plus savant, plus heureux, moins occupé que nous ajoute à cette édition autant que nous avons ajouté aux précédentes, Sénèque pourra être lu sans aucun ennui et avec beaucoup de fruit. Nous désirerions vivement que cet écrivain fût pourvu de scholies qui missent un terme aux témérités des corrupteurs du texte. » Il semble que cet appel ait été entendu par le jeune Calvin, quoiqu'il se soit d'ailleurs beaucoup moins occupé de la critique du texte de Sénèque que de son explication.

Mais, d'une autre manière encore, on peut dire que ce fut Erasme qui lui fit choisir Sénèque pour objet de sa première publication. Dans sa préface de 1529, le grand humaniste hollandais se montre d'une sévérité pour Sénèque bien étonnante chez un éditeur vis-à-vis de l'auteur qu'il publie. Non seulement il critique les doctrines du philosophe latin et relève son panthéisme, ses doutes sur la Providence et sur l'immortalité de l'âme, le caractère peu religieux de sa morale, mais, appuyé sur des jugements défavorables de Quintilien et d'Aulu-Gelle, il attaque en Sénèque l'écrivain même. Il le trouve injuste et dénigrant envers les auteurs antérieurs qu'il cite, par moments affecté ou bouffon dans sa satire des vices de l'humanité, quelquefois obscène, déclamatoire dès que le sujet y prête tant soit peu, sans ordre dans les idées et sans composition suivie, par tout cela très inférieur à Cicéron.

Une critique aussi amère n'était pas du goût de Calvin. Sans doute, le fond des idées de Sénèque est loin de lui plaire : il se garde de réclamer en faveur du prétendu christianisme de ce philosophe, qu'Erasme avait réfuté par de solides raisons historiques ; et quant au stoïcisme, il n'a pour lui, malgré sa sévérité morale, aucune sympathie particulière ; il déclare cette doctrine trop paradoxale, trop désintéressée pour de-

guaien de lui Sénèque le tragique, que les modernes identifient avec le philosophe. Cependant Calvin remarque quelque part (p. 88) l'analogie de pensées et presque de langage qui existe entre le *De Clementia* et les tragédies de Sénèque.

venir jamais populaire : « Nous savons, dit-il¹, que notre nature est telle que nous sommes plus sensibles à l'attrait du plaisir ou de l'utilité qu'à ces fameux paradoxes des stoïciens, si éloignés du sentiment général des hommes. » Il reproche encore aux stoïciens leur goût pour les arguties scolastiques²; pour lui, sa philosophie, si tant est qu'il en ait une, est plutôt l'aristotélisme régnant de son temps, et les termes techniques qu'il emploie ici et là dans son commentaire sur le *De Clementia* en font foi. Mais, s'il ne se rencontre pas avec Sénèque sur le terrain des doctrines, il a pourtant une haute idée de sa valeur scientifique et littéraire. A plusieurs reprises, son commentaire renferme des preuves d'une admiration discrète, mais d'autant plus respectueuse; la plus intéressante peut-être est celle qui se rapporte au grand discours d'Auguste à Cinna³, à celui même qui devait faire, environ cent ans plus tard⁴, grâce à Corneille, une si brillante entrée sur la scène française :

Prends un siège, Cinna, prends, et, sur toute chose,
Observe exactement la loi que je t'impose.

« Discours plein d'artifice rhétorique, remarque Calvin⁵, mais où l'art se cache, et qui semble couler de source, sans affectation. »

Mais c'est surtout dans sa préface que le jeune humaniste prend la défense de Sénèque, sans nommer d'ailleurs Erasme parmi ceux qui l'attaquent, car il professe toujours pour ce savant la plus respectueuse admiration. Le passage vaut la peine d'être reproduit ici; c'est sans doute la seule page de critique littéraire que Calvin ait jamais publiée: « Si je m'étends peu sur l'auteur du livre, dit-il, c'est que je crains de rabaisser sa gloire suprême, faute de talent. Il ne faudrait pas essayer d'égaler son mérite à force de louanges, de peur qu'il ne semblât incapable de se recommander par lui-même aux lecteurs.

¹ Page 28.

² Page 139; comp. *Institution chrétienne*, l. III, ch. VIII, § 9, et ailleurs.

³ *De Clem.*, lib. I, chap. IX.

⁴ Le *Cinna* de Corneille est de 1639.

⁵ Page 67.

Je me serais entièrement tu, si une fausse opinion ne s'était emparée de l'esprit de beaucoup de personnes et n'y passait à l'état de préjugé inébranlable : on prétend que les qualités de Sénèque sont nulles sur le terrain de l'éloquence, qu'en philosophie elles sont rares, de peu d'importance et mélangées de beaucoup de défauts qui empêchent de les reconnaître.

» Ainsi, dit-on, Quintilien a omis à dessein de parler de lui à propos de chaque genre d'éloquence, afin de le rayer indirectement du nombre des écrivains recommandables. Ainsi encore, Aulu-Gelle, empruntant le langage d'un autre, mais exprimant son propre jugement, le déclare un auteur sans utilité. Pour moi, sans oser complètement réfuter Quintilien, homme d'un jugement très pénétrant et très perspicace, je voudrais pourtant que l'on comprît qu'il a été un homme, qu'il n'a pas usé envers Sénèque d'assez de bonne foi, ou du moins qu'il a voulu se venger des affronts qu'il avait reçus de cet auteur. En effet, Sénèque, dans ses Déclamations, n'avait pas suffisamment rendu hommage au père de Quintilien¹, et il portait ombrage à la réputation du fils. Quant aux reproches qu'Aulu-Gelle, dans sa brillante colère, adresse à Sénèque, on aurait grand tort de les regarder comme chose prouvée : il n'est personne qui ne voie combien sa rage est impuissante ; il est en ceci plus injurieux que sérieux. En tout cas, quels que soient les sentiments de Quintilien et d'Aulu-Gelle, la postérité qui peut juger sans envie et sans passion, ces ennemis ordinaires de la vérité, compte Sénèque parmi les premières gloires de la littérature latine. Après que la terre eut recouvert le corps de Sénèque, il était facile à Quintilien d'engager la lutte avec ses mânes : un mort ne pouvait plus se défendre ; mais, lui vivant, il n'eût pas été si facile de l'attaquer. Et pourtant, Quintilien ne l'a pas dépouillé de toute gloire, au contraire il lui en laisse une des plus considérables, car, passant en

¹ Le père de Quintilien, qui était lui-même rhéteur, est en effet mentionné assez froidement dans deux passages des Déclamations de Sénèque. Mais cet ouvrage est de Sénèque le rhéteur, tandis que les critiques de Quintilien (*Inst. orat.* l. X, cap. I, § 125) se rapportent au philosophe. Cela compromet l'argumentation de Calvin.

revue les orateurs latins depuis les temps les plus reculés, il vante l'abondance de Sénèque seul au milieu de tous les autres.

» Mais pourquoi perdre ici des paroles ? La chose est évidente. Pour moi, je ne craindrai pas de déclarer mon sentiment, sans prétendre enchaîner les lecteurs par des scrupules quelconques ; qui le voudra sera de mon avis, les autres décideront pour eux-mêmes, ou éliront un juge dans les rangs des gens compétents. Pour autant que j'ai quelque intelligence de ces questions, Sénèque fut un homme d'une grande érudition et d'une éloquence remarquable. Quel genre de connaissances a été inaccessible à cet heureux génie ? Il connaissait à fond les mystères de la nature qui ressortissent à cette partie de la philosophie que les Grecs nomment *physique*. Mais c'est quand il s'occupe d'*éthique* qu'il est surtout un maître et qu'il semble dans son domaine ; il possède toute la dialectique nécessaire à l'ornement de son discours. Sa mémoire lui fournissait des traits de l'histoire ancienne, toutes les fois qu'il en avait besoin ; il s'y est pourtant parfois trompé, faute d'avoir été assez exigeant envers lui-même. Sa langue est pure et brillante, on sent qu'elle est de la bonne époque. Sa manière de parler est élégante et fleurie, son style n'est pas recherché, il coule sans effort ; le ton de son discours est modéré, comme il convient à un philosophe ; il s'élève pourtant parfois, et l'on peut s'assurer que la veine sublime ne lui aurait pas manqué, s'il l'avait recherchée. Presque tout le monde lui reproche son luxe de paroles et sa prolixité ; je conviens qu'à cet égard il en fait trop, et je pense que ce sont là les défauts agréables dont il est rempli, au jugement de Quintilien. Je regrette aussi chez lui l'absence de l'ordre, cette lumière du discours. Mais combien ses défauts nous paraîtront peu importants en comparaison de ses qualités ! Qu'on se souvienne seulement que jamais aucun génie n'a pu nous plaire sans que nous y missions de l'indulgence. Je ne veux pas m'arrêter plus longtemps, disons-le une fois pour toutes : Sénèque est le premier après Cicéron, il est une colonne de la philosophie et de l'éloquence romaines. Car nous avons perdu Brutus et ses pareils. C'est ce qu'appren-

dront ceux qui consaceront leurs meilleures heures à le lire ; ils en retireront du fruit et du plaisir ; je réponds qu'aucun d'eux ne regrettera sa peine, à moins qu'il ne soit né sous la colère des Muses et des Grâces. »

Nous ne savons pas comment l'ouvrage de Calvin fut accueilli par le public. Même au XVI^e siècle, les commentaires sur des traités de philosophie ancienne n'avaient pas un débit rapide, et nous ne devons pas nous étonner de voir que les modestes ressources de l'auteur furent épuisées par une publication qu'il avait entreprise à ses frais¹. Mais il dut recevoir aussi des encouragements ; une œuvre de cette importance ne peut avoir échappé à l'attention des plus illustres érudits de l'époque, ni encouru leur défaveur. Si même l'envie avait poussé l'un ou l'autre de ces maîtres à des critiques injustes, un homme aussi perspicace que Calvin ne peut qu'en avoir été secrètement flatté, comprenant que des blâmes de ce genre honorent un auteur et mettent son mérite en évidence.

C'est en effet un puits d'érudition que le commentaire de Calvin ; pour l'apprécier dignement, il faudrait être déjà un bon connaisseur de l'antiquité grecque et surtout posséder une compétence exceptionnelle dans toutes les questions dont s'occupe la philologie latine. Qui n'est pas à ce niveau ne peut lire cet ouvrage, malgré l'élégante lucidité du style et la modestie parfaite de l'auteur, sans un sentiment de profonde stupeur. Et quelle autre impression peut-on recevoir d'un écrivain qui, après trois ou quatre ans au plus d'études helléniques, cite déjà couramment Homère, Platon, Aristote, Plutarque et d'autres ; en face d'un jeune homme qui, n'ayant pas 23 ans révolus, connaît déjà toute sa littérature latine, et peut citer avec une abondance et une sûreté extraordinaires non seulement les moralistes, les philosophes, les orateurs, les poètes, les historiens, mais encore les jurisconsultes, les grammairiens, les écrivains les plus spéciaux, les plus indigestes, les moins célèbres : Pline l'Ancien, Varron, Columelle ou Rutilius Lupus, sans oublier les commentateurs et les érudits modernes :

¹ Comp. deux lettres de Calvin à Fr. Daniel de la fin d'avril 1532 (Herm. N°s 379 et 380, t. II. pag. 417-419).

Valla, Budé, Erasme et autres¹? Il est facile de s'assurer que tout ce savoir n'est pas de seconde main, mais bien puisé aux sources. En effet le Sénèque d'Erasme ne renferme que très peu de notes, toutes consacrées à la critique du texte. Sur ce terrain, Calvin semble n'avoir pas ajouté grand'chose à l'œuvre de son devancier², mais toute la partie explicative de son œuvre lui appartient en propre, partie si considérable qu'on ne pourra s'empêcher de trouver qu'il s'exprimait avec une modestie exagérée quand il disait dans sa préface : « Certaines choses qui ont échappé aux yeux d'Erasme lui-même, soit dit sans envie, ont été remarquées par nous en premier lieu. »

II

Mais toute cette érudition ne saurait former le sujet du présent travail. Quel témoignage ce docte commentaire peut-il rendre aux connaissances théologiques et aux croyances religieuses du jeune Calvin ? Voilà la seule question que nous prétendions étudier à cette heure.

A ce sujet, une remarque s'impose d'abord. Les convictions de Calvin ne pouvaient avoir à cette époque l'intensité qui l'a distingué plus tard parmi ses contemporains, qui a constitué son caractère propre, déterminé sa carrière et causé son illustration. Preuve en soit le fait même qu'il consacrait tous ses soins à un commentaire sur une œuvre de l'antiquité païenne. Sans doute, ce n'est pas là nécessairement la preuve d'un christianisme médiocre ; aussi Calvin n'a-t-il jamais désavoué cet ouvrage, ni jeté le moindre blâme sur ceux qui s'adonnaient autour de lui à des travaux de ce genre. Cependant, l'heure devait venir où la foi religieuse prendrait une telle place dans sa vie spirituelle qu'il ne pourrait plus traiter dans ses livres d'autres sujets que ceux qui concernent la foi. En avril 1532, Calvin publie

¹ Voir à la fin de ce travail une liste des auteurs cités par Calvin dans son commentaire.

² Cependant il lui arrive quelquefois de discuter et même de repousser les leçons d'Erasme, voir p. ex. l. I, cap. III (pag. 32), cap. IX (pag. 60), cap. X (pag. 77) cap. XVIII (pag. 112) etc.

un commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque le philosophe; en 1534, il écrit sa *Psychopannychie*, et dès lors, toutes ses compositions portent un caractère essentiellement religieux. J'évite à dessein le mot *théologique*, qui pourrait faire penser à des travaux de pure érudition, tandis que le but poursuivi par Calvin a toujours son côté pratique, qui même est le principal: par tous ses ouvrages, il veut travailler à une révolution dans les âmes et dans le monde. Le même contraste peut s'observer dans ses lettres. Les quelques billets écrits par lui pendant les années 1530 à 1532, et que nous possédons encore, n'ont assurément rien de fâcheux pour sa mémoire, la critique la plus sévère ne pourrait y trouver aucune trace de mauvaise conduite, d'impiété ou même de légèreté; mais enfin le souffle religieux ne s'y fait pas sentir d'une façon distincte. A partir de 1533 ou 1534 jusqu'à la dernière lettre qu'il ait écrite, on n'en pourrait pas citer une qui n'ait un but et un contenu directement religieux. Enfin, la conduite de l'auteur rend le même témoignage. A l'époque où il débute dans les lettres, il se présente à nous avant tout comme un savant; depuis 1534 et surtout depuis 1536, le savant a cédé la place à l'apôtre; l'érudition conserve sa valeur comme instrument, elle n'est plus recherchée pour elle-même. Calvin a donc renoncé à la philologie, à peu près comme Pascal renonça plus tard aux mathématiques, ou Racine à la tragédie profane, pour se consacrer plus directement au service de Dieu; gardons-nous de le regretter à la pensée des chefs-d'œuvre de science et d'art dont ces conversions nous auraient privés; car Athalie et les Cantiques spirituels sont supérieurs même à Phèdre ou à Britannicus; les Provinciales valent un grand nombre d'opuscules de physique, et l'Institution chrétienne a eu beaucoup plus d'importance pour le développement de la pensée humaine que le commentaire sur le *De Clementia*.

La question que nous étudions n'est donc pas de savoir si le Calvin de 1532 est de tout point identique à celui de 1534, qui abandonne son pays pour rester fidèle à sa foi, ou à celui de 1536, qui débute dans le ministère à Genève. La réponse négative serait trop évidente. Il s'agit seulement de savoir si le

Calvin de 1532 avait déjà des préoccupations religieuses, quoique moins intenses, moins impérieuses qu'elles ne furent plus tard. A priori, la chose n'a rien d'impossible : la réunion de l'humanisme et d'un certain zèle pour la religion était recommandée par de brillants exemples, tels que celui d'Erasme. Plus près de Calvin, le célèbre Guillaume Budé, dont Calvin a bien connu les écrits, ne cessait d'exhorter le clergé à la culture des lettres classiques ; c'est dans cet intérêt qu'il avait publié en 1527 son traité *De studio literarum recte et commode instituendo*¹, inspiré par un enthousiasme égal pour l'humanisme et pour la saine doctrine théologique. En tout cas, voici en quoi réside l'intérêt de la question que nous posons. Dans un passage célèbre de la préface de son commentaire sur les Psaumes, Calvin a raconté comment Dieu l'avait fait passer par une conversion subite, et l'on peut tirer des termes mêmes de son récit la preuve que cette crise doit être placée dans les premiers mois de l'année 1534. Mais le réformateur, avec sa réserve habituelle pour tout ce qui le concerne personnellement, omet de caractériser l'état spirituel où il se trouvait avant cette conversion. Faut-il le regarder à cette époque comme un impie, comme un indifférent, comme un libertin ou comme un catholique fervent ? Dans chacune de ces hypothèses, il aurait eu sans doute besoin d'une conversion pour devenir ce qu'il a été. Je voudrais les examiner à la lumière de l'œuvre littéraire de sa jeunesse, œuvre antérieure au moment décisif de sa vie spirituelle, et trop négligée, me semble-t-il, par les biographes. Je me flatte de montrer ainsi que les trois premières suppositions sont insoutenables, la quatrième invraisemblable, et qu'il faut comprendre dans un autre sens ce que dit Calvin de la crise de 1534 : Bèze, croyons-nous, a tracé un portrait véridique du jeune Calvin quand il l'a représenté comme ayant des mœurs irréprochables, des besoins religieux promptement éveillés, des connaissances théologiques précoces, et comme gagné de bonne heure à des vues protestantes ; et le contenu

¹ Réimprimé en tête des *Opera omnia* de Guill. Budé, qui parurent à Bâle en 1557 (chez Nic. Episcopius, 4 vol. in-fol.).

du commentaire sur le *De Clementia* est favorable à ce témoignage, ou du moins à ses éléments principaux.

III

Sans doute, il ne faut pas chercher dans un ouvrage aussi impersonnel des renseignements explicites sur les mœurs de l'auteur. Cependant, il est peu probable qu'un homme de plaisir eût acquis si jeune une science aussi prodigieuse que celle du jeune Calvin.

On peut affirmer avec plus de netteté qu'il avait, dès l'époque où il écrivit le commentaire de *De Clementia*, des connaissances théologiques. Il avait étudié plus d'un ouvrage des Pères latins: il cite Augustin une douzaine de fois, presque tous ces textes sont tirés de la Cité de Dieu; les passages de Lactance, de Jérôme, de Cyprien, de Grégoire le Grand sont moins nombreux, mais attestent encore une érudition patristique assez respectable. Eusèbe et Sinesius, seuls des Pères grecs, sont cités trois ou quatre fois.

La Bible elle-même est visée trois fois. Je trouve d'abord¹ une allusion très générale à la doctrine de Paul que les rois tiennent leur pouvoir de Dieu (Rom. XIII, 1-7); il n'y a pas là de citation proprement dite. Un peu plus loin², le passage Prov. XVI, 14 est reproduit sous une forme un peu plus coulante et correcte que celle de la Vulgate, mais qui s'éloigne davantage de l'original hébreu³. La troisième citation biblique mérite de nous arrêter plus longtemps. « Dans son épître canonique, dit Calvin⁴, Pierre ne veut pas que les maîtres soient *dyscoli*, c'est-à-dire moroses et difficiles à servir. » Là-dessus, les derniers éditeurs de Calvin remarquent que cette pensée n'est pas de saint Pierre, mais tout au plus de saint Paul (Eph. VI, 9; Col. IV, 1) et que le mot δύσκολος dans le sens de *morose* est

¹ Page 6.

² Page 9.

³ חַנְתָּה מֶלֶךְ מִלְאָכִי־מִזְרָחָה. Vg: Indignatio regis nuncii mortis. Calvin: Ira regis nuncius mortis.

⁴ Page 42.

étranger au Nouveau Testament. Voilà qui est piquant assurément; surprendre Calvin en flagrant délit de fausse citation de la Bible a bien son intérêt, et l'on aurait le droit de conclure de la découverte qu'en 1532 le futur réformateur n'était pas encore très fort en exégèse. Cependant la chose n'est pas si simple, ou plutôt elle est très simple, mais très différente de ce qu'on nous affirme. Tout d'abord, 1 Pierre II, 18, je lis ce qui suit: « Serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont d'un caractère difficile ($\tauο̄ς σκολιο̄ς$).» De l'opposition contenue dans la seconde partie de ce verset, il résulte évidemment que « Pierre ne veut pas que les maîtres soient difficiles à servir »; en s'exprimant ainsi, Calvin n'a pas dépassé les limites d'une légitime exégèse, et la pensée en question appartient bien à l'apôtre. Il est vrai que, dans notre texte, il ne se sert pas du mot $\deltaύσκολος$ et que ce mot ne se trouve même nulle part dans le Nouveau Testament employé au sens moral. Mais encore ici, Calvin n'est pas en faute. Quoiqu'il sache fort bien citer à l'occasion des mots grecs en caractères grecs, il ne dit pas ici que les maîtres ne doivent pas être $\deltaύσκολοι$, mais *dyscoli*; et si l'on ouvre la Vulgate à notre passage, on y trouvera justement ce mot *dyscolus* destiné à rendre le grec $\sigmaκολιός$. Par une bizarrerie qui a toujours étonné Calvin¹, Jérôme a traduit un mot grec par un autre mot grec transcrit en latin, et peut-être Calvin a-t-il précisément cité ce passage pour pouvoir expliquer le terme difficile qu'il contient. Il n'y a pas là l'ombre d'un reproche à lui faire. Mais tirerons-nous de cette citation la conséquence qu'il ne lisait encore son Nouveau Testament que dans la version de Jérôme? Certainement non; il se peut qu'il connût déjà fort bien le texte grec; seulement, écrivant lui-même en latin, il devait se servir de la traduction latine déjà existante partout où il ne la trouvait pas fautive; l'on peut retrouver jusque dans l'*Institution chrétienne* des traces distinctes de ce procédé.

Considéré à un autre point de vue, le passage de Calvin que

¹ Je m'ébahis qui a mu l'ancien translateur pour un mot grec en rendre un autre grec. (Calvin, *Commentaire sur les épîtres catholiques*, ad. h. 1.)

nous venons de transcrire doit nous retenir encore quelques instants. Il y parle de l'épître canonique de Pierre au singulier, désignant ainsi celle que nous appelons la première. Cela prouve-t-il qu'il regardât la seconde comme un apocryphe ? On devrait admettre en ce cas qu'il serait revenu plus tard de cette opinion ; car, dans ses commentaires sur le Nouveau Testament, s'il exprime encore quelques doutes sur la directe et pleine authenticité de la seconde de Pierre, il n'hésite pas en tout cas à affirmer qu'elle est du Saint-Esprit, et par conséquent canonique. L'hypothèse d'une variation dans la pensée de Calvin à ce sujet n'a rien d'absurde, ni d'inadmissible. Au XVI^e siècle, plus d'un théologien considéra comme apocryphes les écrits du Nouveau Testament sur lesquels l'antiquité chrétienne avait eu des doutes¹. Cependant je ne crois pas que l'on puisse attribuer avec certitude cette opinion au jeune Calvin. En effet, il est question dans l'*Institution chrétienne*, jusque dans son édition définitive, de l'épître canonique de Jean² ; et cependant personne ne soutiendra que Calvin rejettait la canonicité des deux petites épîtres du même apôtre. Il se pourrait que dans ce passage et aussi dans celui qui nous occupe, le mot *canonique* eût un sens plus objectif que subjectif et qu'il signifiât universellement admis pour canonique, *homologumène*, comme nous dirions de nos jours. En tout cas, l'expression de Calvin atteste qu'il connaissait, par Eusèbe probablement, les doutes d'une partie de l'Eglise ancienne au sujet de la seconde de Pierre ; nouvelle preuve de la réalité de ses connaissances théologiques dès la date de 1532.

IV

Peut-on aller plus loin et trouver dans le commentaire sur le *De Clementia* la trace des pensées, des convictions religieuses personnelles de l'auteur ? On ne s'y attendrait guère dans une œuvre aussi objective : expliquer le texte de Sénèque, au point

¹ Voir entre autres, dans la *Real-Encyklopädie* de Herzog, l'article *Kanon des Neuen Testaments*, surtout aux pages 471 et 472.

² *Inst. chr.* l. III, ch. II § 21.

de vue soit grammatical, soit philosophique, l'analyser, l'illustrer au moyen de nombreuses citations tirées de toute la littérature classique, telle est la tâche que Calvin se propose dans cet ouvrage, et dont il s'acquitte avec une supériorité magistrale. Il lui arrive rarement de se lancer dans la critique, surtout dans celle des idées ; cependant il le fait quelquefois, et d'une manière significative. Ainsi, son vif enthousiasme pour l'antiquité ne l'empêche pas de trouver ridicule (le mot y est) la religion romaine. « Toutes les fois, dit-il, que je relis la description des rites et des cérémonies pour l'apothéose des empereurs, je ne puis me retenir de rire¹. » Il est plus intéressant et plus important de le voir mettre en avant des textes chrétiens et des idées chrétiennes contre certaines affirmations de Sénèque. Il prendra par exemple contre le philosophe la défense de la miséricorde, de la pitié, que l'école stoïcienne s'efforçait de déprécier au profit de la clémence plus impersonnelle, moins émue ; et en faveur de son opinion, il invoquera aussi bien Augustin que Cicéron². Une fois que l'auteur latin se permet de parler de la Fortune, son commentateur se hâte de remarquer qu'il aurait mieux valu parler de Dieu³. Ailleurs, Sénèque est sévèrement blâmé d'avoir dit que l'homme de bien ne se préoccupe pas de sa réputation et se contente du témoignage de sa conscience. « Laissons ces propos aux philosophes, s'écrie Calvin⁴, notre religion nous enseigne bien autre chose, car Augustin dit : L'approbation de ta conscience t'est nécessaire, ta réputation est nécessaire à ton prochain ; en négligeant ta réputation, tu es cruel envers lui. » La pensée d'Augustin dans le passage cité revient à ceci que nous ne devons pas scandaliser les faibles par une conduite imprudente et sans égards. C'est à peine si l'on peut dire qu'elle soit étrangère à Sénèque, car celui-ci reconnaît, peu après le passage attaqué par Calvin, que les princes au moins ont le devoir de soigner leur réputation. Il n'y avait, pour ainsi dire, pas de quoi le critiquer ; pour saisir cette occasion, il fallait que Calvin fût bien empressé à faire ressortir la supériorité de la morale chrétienne sur celle des philosophes classiques.

¹ Page 75. — ² Pages 148, 149. — ³ Page 7. — ⁴ Pages 103, 104.

Mais il est encore plus empressé à faire ressortir l'infériorité, la nullité même des prétendues vertus des anciens. Il les condamne même d'une manière plus exclusive qu'il ne devait le faire ensuite dans son Institution chrétienne. Sénèque avait dit : « Si notre âme est ambitieuse, nous n'hésitons pas à exposer notre main droite aux flammes, ou à nous précipiter dans le gouffre. » Calvin, exploitant ce mot *ambitieuse*, remarque en toute hâte¹ : « Ici, Sénèque avoue ingénument quelles furent ces éminentes vertus des païens qu'on célèbre sur tous les tons. Supprime l'ambition, et tu n'auras plus aucun de ces esprits fastueux, ni les Platon, ni les Caton, ni les Scévola, ni les Scipion, ni les Fabricius. » Ainsi, toutes les vertus de la Grèce et de Rome sont empoisonnées par l'orgueil et l'égoïsme ; quelque avancée qu'ait été la civilisation des anciens, si belles qu'aient été leurs œuvres artistiques et littéraires, et malgré toutes les vérités qu'il leur a été donné de découvrir et de proclamer, leur personne a été plongée dans le mal, par conséquent toutes leurs actions, même les plus brillantes, ne sont que des péchés. Plus tard, dans l'Institution chrétienne², Calvin mit quelques adoucissements, au moins apparents, à cette sévère doctrine. Il proteste qu'il reconnaît des inégalités morales dans le monde païen, entre un Catilina et un Camille par exemple, ou entre un Trajan et un Néron ; il accorde même que la supériorité des uns sur les autres, « ces vertus telles quelles, ou plutôt ces simulacres de vertus » sont une grâce spéciale du Seigneur ; mais la conclusion est toujours la même : « Ces œuvres ne méritent pas plus d'être mises entre les vertus que font les vices, qui pour quelque similitude et affinité qu'ils ont avec les vertus, déçoivent les hommes.... combien que ce que les païens font semble bon en l'action externe, toutefois, pour la mauvaise fin, c'est péché. » Cette doctrine peut sembler tout d'abord injuste, entachée même d'un certain esprit de dénigrement. Pour l'appréhender sainement, il faut pourtant se souvenir de deux faits. Tout d'abord, en signalant l'amour de la gloire comme le

¹ Page 33.

² Livre II, chap., III, § 4. Livre III, chap. XIV, § 2, 3.

plus puissant stimulant à la vertu dont l'antiquité païenne ait eu conscience, Calvin était en plein dans la vérité historique ; il serait facile de le démontrer par des citations des principaux moralistes grecs ou latins. Ensuite et surtout, Calvin est à peine moins sévère pour les chrétiens, j'entends pour les meilleurs chrétiens, que pour les païens : « La meilleure œuvre, dit-il, que les fidèles puissent mettre en avant est toujours souillée et corrompue de quelque pollution de la chair comme un vin est corrompu quand il est mêlé avec de la lie¹ » et ce n'est que par une imputation absolument gratuite que Dieu peut tenir ces œuvres des fidèles pour agréables. Ce n'est pas que le réformateur fasse peu de cas de la sanctification ; au contraire, elle est pour lui le but de toute l'œuvre objective du salut et de tous les efforts du chrétien une fois pardonné² ; seulement, telle est la résistance du vieil homme qu'il est en fait fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'apercevoir les progrès de la sainteté, même chez les fidèles les plus sincères. L'œuvre de Dieu ne s'accomplit qu'au ciel, dans l'économie future. Ainsi, l'équilibre se rétablit, le reproche de partialité tombe, il ne reste plus que l'effrayante sévérité de Calvin, qui mesure l'incomparable élévation de son idéal moral. Il est curieux de trouver déjà la trace distincte de ces dispositions et des doctrines qu'elles devaient inspirer dans un écrit de jeunesse qui n'a encore aucune prétention théologique. D'un côté, Calvin y constate que les anciens ont parfois des préceptes moraux supérieurs à la conduite de beaucoup de modernes qui se disent chrétiens³ ; de l'autre, il se plaît à faire ressortir la perversité naturelle de l'homme : « Les philosophes, dit-il, prétendent que personne ne s'écarte de la loi naturelle au point d'être méchant de propos délibéré ; cependant il arrive, je ne sais comment, que quelques-uns sont gratuitement méchants, étant enflammés d'une telle passion pour le péché, que le fait seul de pécher, même sans cause, les remplit de plaisir⁴. »

¹ *Inst. chr.* livre III, ch. XIV, § 9.

² Voir entre autres *Inst. chr.* livre III, chap. VI.

³ Page 154, sur la façon de faire l'aumône.

⁴ Page 132.

L'importance biographique de ces passages réside à la fois dans leur contenu et dans leur accord avec le système de l'Institution chrétienne. Considérés à ce double point de vue, ils nous semblent prouver d'une manière décisive que Calvin, quand il écrivit son Commentaire sur le *De Clementia* n'était ni un impie, ni un indifférent en matière religieuse, qu'au contraire il avait, à cette époque déjà, une conviction chrétienne personnelle et qui savait dans l'occasion s'exprimer avec une rare énergie.

V

Il nous reste à examiner si Calvin était à cette époque un catholique fervent ou s'il était déjà gagné au protestantisme. Cette enquête n'est pas aussi facile que celle qui nous occupait tout à l'heure. En faveur de l'une ou de l'autre réponse, l'examen du commentaire sur le *De Clementia* ne nous fournit que des présomptions qui ne sont pas à mépriser, mais aucune preuve péremptoire.

Notons d'abord que l'auteur n'attaque pas le protestantisme et n'affirme aucune des doctrines spécifiquement catholiques. On aurait tort de citer dans ce sens un passage où Augustin est invoqué comme une sorte d'autorité sans appel : « Notre religion, dit Calvin¹, nous enseigne bien autre chose, car Augustin dit, etc. » La sentence d'Augustin alléguée en cet endroit est tirée de saint Paul et assez conforme à la doctrine du Nouveau Testament pour qu'il fût permis même à un protestant de s'exprimer de cette manière. Théodore de Bèze, joignant le commentaire à sa collection des opuscules de Calvin, n'a pas cru devoir modifier ce passage ni le noter comme incorrect, ainsi que Nicolas Colladon l'a fait, — en manuscrit, il est vrai, — à propos d'une phrase du discours pour Nicolas Cop².

On pourrait tirer un argument plus fort en faveur du catholicisme de Calvin en 1532, des éloges sans réserve qu'il décerne dans son commentaire à divers catholiques. L'ouvrage est dédié à un prélat, Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloi, à

¹ Pages 103, 104.

² Comp. Herminjard, ouvr. cité, t. III, p. 419.

Noyon, issu d'une famille envers qui Calvin avait de grandes obligations, ayant reçu ses premières leçons avec les enfants du chef de la maison. La dédicace est, comme il arrive d'ordinaire, des plus obligeantes, et Calvin chante les louanges de Hangest avec tout l'empressement nécessaire en pareil cas. Dans le cours même du commentaire, deux savants reçoivent les plus grands éloges, et ce sont deux catholiques : Erasme et Budé. Erasme est nommé « l'une des deux gloires des lettres et leurs premières délices¹, » Budé « la première gloire et le soutien de la cause littéraire, grâce à qui notre France revendique aujourd'hui la palme de l'érudition². » De nos jours, des éloges pareils adressés à des catholiques qui étaient en tout cas des savants de premier ordre n'auraient assurément rien de bien étonnant sous la plume d'un auteur protestant. Au seizième siècle, il en était un peu autrement ; un protestant décidé aurait au moins ajouté quelque restriction d'ordre théologique ou religieux aux éloges dont il couronnait les chefs de l'humanisme contemporain. Les questions confessionnelles se glissaient partout à cette époque, et les savants même que nous venons de citer ne perdaient pas une occasion d'affirmer leur orthodoxie. Que Budé, écrivant un traité pour la défense des études helléniques, se sentît pressé de démontrer ou du moins d'affirmer qu'elles n'avaient rien de commun avec l'hérésie, cela est assez naturel. Aussi ne peut-on guère s'étonner de trouver dans son *De studio literarum* des passages tels que ceux-ci : « Au temps même où les lettres grecques entraient en lumière et où se réchauffait le zèle pour elles, quelques dogmes dépravés, transpercés depuis longtemps par les traits de l'antique orthodoxie, ont été enseignés comme des oracles nouveaux et tombés du ciel. Mais le même âge peut enfanter parfois des miracles dignes d'admiration et des monstres détestables³. » « Quelques hommes, excités par la Junon du Styx (Proserpine) et animés d'un délire tartaréen, ont trouvé des dogmes pervers dans la Bible, qui a besoin en effet d'interprètes ; et, comme notre époque sera célèbre un jour pour la restauration des bonnes lettres, elle portera aussi la marque

¹ Ep. dédic. — ² Page 42. — ³ Ouvrage cité, p. 5 A.

enflammée d'une infamie inexpiable, pour avoir offensé la majesté non seulement de la doctrine ecclésiastique, mais aussi de cette hostie merveilleuse et expiatoire sanctifiée et consacrée à l'adoration par la présence de la suprême divinité¹. » Ce qui est plus significatif, c'est de voir Erasme exprimer dans une œuvre de pure érudition son aversion pour la Réformation et presque le regret de lui avoir jadis fourni des armes : « Mon âme est vivement tourmentée, écrit-il en terminant la préface de son Sénèque de 1529, par cette peste fatale qui, dans l'univers presque entier, a étrangement troublé la concorde des princes, la religion du peuple chrétien, et les sciences les plus honorables, au point que parfois je regrette mes études, quoique je ne connaisse d'ailleurs rien de plus doux. Mais j'espère de la clémence du Seigneur qu'à ce siècle, qui est pire qu'un âge de fer, succédera, sinon un âge d'or, du moins un temps un peu plus heureux. »

Calvin, dans son commentaire sur le *De Clementia*, n'a pas un mot de réponse à ces attaques, qu'il devait cependant connaître. Nous pouvons en conclure qu'à l'époque où il l'écrivait, il n'avait pas rompu extérieurement avec l'Eglise. Est-ce à dire qu'il fût au fond du cœur un vrai catholique, un catholique antiprotestant, ennemi de la Réforme ecclésiastique et dogmatique ? En aucune façon. De nos jours, on a vu plus d'un évêque ou d'un laïque marquant de l'Eglise catholique adhérer aux décrets du concile du Vatican en déclarant avec plus ou moins de clarté qu'il le faisait d'une façon provisoire, dans la ferme espérance qu'un prochain concile déferait ce qu'avait fait celui de 1870 et abolirait le dogme de l'infalibilité papale. Une chimère de ce genre semble avoir été très répandue en Europe jusqu'au concile de Trente, soit chez les laïques instruits, soit dans les rangs du clergé. On trouvait généralement dans ce monde-là que Luther et ses amis disaient des choses vraies et nécessaires, mais qu'ils étaient allés trop

¹ Page 19 B. Dans le passage qui suit, Budé explique qu'il a fallu punir une telle licence qui bouleverse tout. On sait qu'il prit part à la condamnation de Berquin, qui eut lieu en avril 1529. (Herm. t. II, p. 183, n. 3.)

vite et par des chemins défendus ; l'espoir qu'on nourrissait était que l'Eglise en corps, par suite de décisions régulièrement prises, rejoindrait un jour les protestants au point où ils étaient arrivés et que l'unité religieuse de l'Occident serait ainsi rétablie. Seulement, il va sans dire que cet espoir ne pouvait s'exprimer tout haut, parce que c'eût été faire la leçon au pape, dont on prétendait respecter l'autorité... jusqu'à ce qu'il l'abdiquât lui-même. Ou bien, sans préciser autant, beaucoup d'hommes sérieux et pieux de l'époque qui partageaient en secret les principes et les vœux des protestants attendaient pour se joindre décidément à eux que leur cause fût triomphante ou au moins près de remporter la victoire.

Peut-on trouver dans le Commentaire sur le *De Clementia* la preuve de dispositions pareilles ? On a prétendu que l'ouvrage lui-même avait pour but de recommander les protestants à la clémence de François I^{er} ; et cette idée est déjà ancienne, puisqu'on la trouve exprimée dans la biographie de Calvin par le catholique Papire Masson (1544-1611) ¹. Elle n'en est pas moins inadmissible, pas une ligne de l'ouvrage ne la confirme, et même on ne saurait l'admettre sans attribuer à Calvin une insigne maladresse. Le *De Clementia* avait été adressé par Sénèque à Néron, c'était un essai de combattre la cruauté naissante du jeune prince ; le transformer en une sorte d'apologie pour les protestants persécutés, c'eût été forcément établir un rapprochement entre François I^{er} et cet abominable souverain, dont le nom devait paraître

Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.

Or Calvin, dès sa jeunesse, semble avoir trop bien connu le monde et les hommes pour s'être rendu coupable d'une telle inconvenance.

Cette supposition arbitraire une fois écartée, que reste-t-il de protestant dans le commentaire sur le *De Clementia* ? Rien de tout à fait décisif. L'auteur sans doute est animé d'un esprit

¹ Cette biographie ne parut qu'en 1638, longtemps après la mort de l'auteur. On a élevé quelques doutes sur son authenticité ; en tout cas, elle est d'assez mince valeur.

de réforme qui contraste avec les travers du moyen âge : il a de la critique, c'est un historien et un littérateur plus qu'un dialecticien, il lui arrive même en plus d'un endroit de railler la scolastique ; mais ces caractères se rencontrent aussi chez d'autres que des protestants à une époque où la réaction contre le moyen âge était aussi à la mode que pouvait l'être vers 1830 l'opposition à tout ce qui sentait encore le dix-huitième siècle. On connaît les railleries persistantes d'Erasme contre les moines et la Sorbonne. Dans son *De studio literarum*, Budé, ce complice de la persécution des protestants, ne se montre peut-être pas plus sévère en paroles contre les hérétiques que contre les obscurantins qui demandaient la suppression des études grecques comme prélude de la destruction de toutes les bonnes lettres. Il les assimile à Julien l'Apostat, qui essayait, lui aussi, de détourner les sectateurs de la vraie religion de la lecture et de l'étude des classiques ; sa verve caustique va jusqu'à leur attribuer des têtes de roussins d'Arcadie et des oreilles de porcs¹. Et cependant, il n'ignore pas que c'est là le parti qui dispose de la majorité dans le clergé. « Je ne veux pas rapporter toutes leurs injures, dit-il, de peur qu'on ne me croie animé de haine contre le clergé lui-même. Or j'estime cet ordre vénérable et innocent de ce crime. Il faut convenir cependant que dans ses assemblées, le plus ignorant et le plus impudent des Thersites s'attribue l'autorité d'un Nestor, grâce à une vieille coutume qui fait triompher l'obstination des vieillards, grâce aussi à l'équité et à la modestie des jeunes, bien plus instruits pourtant que leurs devanciers². »

En deux ou trois passages, l'esprit de réforme du jeune Calvin se manifeste par la critique des travers de son temps ; mais il s'agit alors plutôt des affaires civiles que des affaires d'Eglise, et les catholiques s'exprimaient parfois de même. Ainsi, l'on rencontre avec plaisir sous sa plume austère des paroles émues contre la sévérité insensée de certains éducateurs de la jeunesse : « On sait, dit-il³, que Quintilien conseille de ne pas sévir trop durement contre les enfants nés libres.

¹ Ouvrage cité, p. 15 B. — ² Ouvrage cité, page 5 B. — ³ Page 106.

Nos cruels bourreaux obéissent bien mal à ce précepte, je n'ose les appeler pédagogues, puisque grâce à eux ce nom devient un opprobre. » Mais, avant lui, Budé avait déjà dit : « La vieillesse ne fut jamais plus honorée à Lacédémone que ne l'était dans ma jeunesse l'ignorance grossière, dont l'orgueil doit tout craindre maintenant du contact avec une science polie et pleine d'urbanité. Sa contemporaine était cette sévérité ou plutôt cette férocité qui semblait prendre à tâche d'enseigner aux enfants, non les lettres, mais la patience pour supporter les coups : on traitait les élèves comme un futur gibier de potence ou de pilori, et non comme des orateurs ou des professeurs à venir¹. » Quant aux railleries de Rabelais contre ces procédés éducatifs, on les connaît ; rappelons seulement qu'elles lui viennent surtout à propos du collège de Montaigu, à Paris², dont Calvin avait été élève, ainsi qu'Erasme, qui n'est pas moins sévère que Rabelais à cet égard³. Nous ne citerons pas parmi les passages où se montre l'esprit novateur du jeune Calvin une phrase où il blâme l'insolence des grands et même l'orgueil des rois⁴ : son langage est là beaucoup trop général et trop philosophique pour qu'on puisse y voir une allusion aux circonstances de l'époque ; mais ailleurs, devenant plus précis, il stigmatise la vénalité des juges de son temps en leur appliquant un sanglant distique tiré de Pétrone⁵.

¹ *De studio*, p. 6 D.

² Voir entre autres, *Pant.-Garg.* l. IV, chap. XXI, l'histoire du principal Pierre Tempête, de Noyon, « qui fut grand fouetteur d'écoliers au collège de Montaigu. Si, par fouetter pauvres petits enfants, écoliers innocents, les pédagogues sont damnés, il est, sur mon honneur, en la roue d'Ixion, fouettant le chien courtaut qui l'ébranle ; s'ils sont par enfants innocents fouetter sauvés, il doit être au-dessus des anges. »

³ Comp. Marc Monnier, *La Renaissance de Dante à Luther*, t. I, pag. 258, 259.

⁴ Page 3.

⁵ Page 11.

.... Judicium nihil est nisi publica merces,

Atque eques in causa qui sedet empta probat. (Sat. cap. XIV.)

Ici aussi, Rabelais peut fournir un passage parallèle, mais beaucoup plus explicite. Parlant des « Chats fourrés », c'est-à-dire des conseillers au Parlement, il attribue à leur « incroyable et inestimable méchanceté,

Tous ces traits indiquent un esprit sensible aux malheurs du temps, un esprit réformateur, si l'on veut; ils n'auraient pas suffi pour faire condamner Calvin comme hérétique, même par les inquisiteurs les plus soupçonneux.

Si l'on veut relever dans le commentaire sur le *De Clementia* des indices du protestantisme de son auteur, il faut insister sur ses connaissances bibliques et sur la sévérité de son jugement relatif à l'homme naturel. Ces caractères ne se retrouvent pas au seizième siècle chez les protestants seuls, mais c'est surtout chez les protestants qu'on les rencontre. Eux seuls en ont résolument tiré toutes les conséquences. Erasme était beaucoup moins vif dans sa critique de l'humanité déchue, et, s'il était savant dans les Ecritures, c'est que sa tendance avait, à un moment donné, côtoyé de fort près celle des évangéliques, ce qui l'avait aussi rendu fort suspect d'hérésie aux yeux des catholiques bon teint.

Ces indices seraient insuffisants pour prouver à eux seuls que Calvin était protestant quand il écrivit les doctes *Juvenilia* qui nous ont occupé; ils suffisent, croyons-nous, pour confirmer le témoignage de Bèze, qui dit que Calvin avait été gagné très jeune et sans difficulté spéciale à la doctrine protestante. Mais alors, dira-t-on, étant dès avant 1534 profondément religieux et moral, et déjà protestant, quel besoin avait-il encore d'une conversion? J'ai essayé de répondre ici-même¹ à cette question par l'examen de son discours composé pour Nicolas Cop en novembre 1533: avant sa conversion, Calvin était ce qu'on nommait un peu plus tard un *nicodémite*, c'est-à-dire un protestant honteux, non seulement secret, mais parfois inconséquent; il se rattachait encore à l'Eglise romaine par certains liens extérieurs et par certains intérêts matériels; plus qu'aux abus de la cour romaine... à l'imposture des cafards hérétiques et faux prophètes,... tout ce que arrive au monde de cataclysmes et de malheurs. » Il représente cette justice « grippe-minaudière » comme tenant une balance dont les plateaux sont deux gibecières veloutées, l'une pleine de billon et pendante, l'autre vide et longue, élevée au-dessus du trébuchet. (*Pant.-Garg.* l. V, chap. XI.)

¹ La conversion de Calvin. *Revue de théologie et philosophie*, année 1890, p. 5 et suiv.

depuis sa conversion, il rompit ces attaches et prit place en secret, — cela était inévitable, — mais d'une manière décidée et absolument consciente, dans les rangs des novateurs.

APPENDICE.

On se fera quelque idée de l'étendue de l'érudition du jeune Calvin par le relevé des auteurs qu'il cite dans son *Commentaire sur le De Clementia*. Je n'ai donné le titre de leurs œuvres que quand Calvin lui-même l'indique; plusieurs de ces ouvrages sont regardés comme suspects par la critique moderne, je n'avais pas à m'en inquiéter.

I. Classiques latins : Ammien Marcellin, Apulée, Asconius Pædianus (Commentaires sur divers ouvrages de Cicéron), Aulu-Gelle, Celse, Cicéron (Harangues pour Milon, pour Plancius, pour Rabirius, pour Sylla, pour Cluentius, pour Ligarius, pour Murena, pour Cornelius Balbus, pour Quintius, pour Roscius, pour Sextius, pour Flaccus, pour Cœlius, pro Domo sua, Verrines, Philippiques; songe de Scipion, Tusculanes, République, des Devoirs, de Finibus, des Lois, de la Nature des Dieux, de la Divination, Lælius; de l'Invention, Rhétorique à Herennius, de l'Orateur, Topiques, Brutus; Epîtres à Atticus, à son frère Quintus, à ses amis, à Brutus; de Re militari (ouvrage cité par Calvin même comme douteux), Claudien, Columelle, Corpus Juris (citations nombreuses et rapportant les opinions de beaucoup de jurisconsultes), Donatus (Commentaires sur Térence), Fenestella, Florus, Histoire Auguste, Horace (Odes, Epodes, Satires, Epîtres, Art poétique), Julius Rufinianuš, Justin, Juvénal, Latinus Pacatus, Lucain, Lucrèce, Macrobe (Commentaire sur le songe de Scipion, Saturnales), Mamertinus, Martial, Nazaire, Nonius Marcellus, Ovide (Fastes, Tristes, l'Art d'aimer, Héroïdes, Métamorphoses, Epîtres du Pont, Amours, Consolation à Livie), Panégyrique anonyme de Maximien et de Constantin, Perse, Pétrone, Plaute (Mostellaria), Pline l'Ancien, Pline le Jeune (Epîtres, Panégyrique de Trajan), Pompeius Festus, Pomponius Mela, Priscien, Properce, Publilius Mimographus, Quinte-Curce, Quintilien (Insti-

tution oratoire, Grandes Déclamations), Rutilius Lupus, Salluste (Catilina, Jugurtha), Sénèque le philosophe (Des Bienfaits, de la Consolation, de la Colère, de la Brièveté de la Vie, Questions naturelles, Epîtres à Lucilius, Déclamations, Suasoriæ), Sénèque le tragique (Thyeste, Hercule furieux, Médée, les Troyennes, Octavie, Agamemnon), Servius Maurus (Commentaires sur Virgile), Stace (Thébaïde, Achilléide), Suétone, Tacite, Térence (Adelphes, Andrienne, Eunuque, Heautontimorumenos, Phormion), Tite-Live, Valère Maxime, Varron (De la langue latine, Res rusticæ), Végèce, Verrius Flaccus, Virgile (Enéide, Bucoliques, Géorgiques), Vitruve.

II. Classiques grecs : Alexandre d'Aphrodise, Appien, Aristophane (Nuées), Aristote (Ethique, Politique, des Météores, Histoire des animaux, Problèmes), Arrien, Denys d'Halicarnasse, Diogène Laërce, Dion Cassius, Eschine (Discours contre Ctésiphon), Euclide, Hérodien le grammairien, Hérodien l'historien, Homère (Iliade, Odyssée, Hymnes), Isocrate (Evagoras), Phalaris (Epître, ouvrage cité comme inauthentique), Platon (Gorgias, les Lois, la République, Epître à Archytas), Plutarque (Vies parallèles, Opinions des philosophes, Politique, Problèmes), Porphyre (de quinque Vocibus), Sophocle, Strabon, Suidas, Xénophon (Cyropédie).

III. Pères de l'Eglise latins et grecs : Augustin (Cité de Dieu, Vie commune des clercs, l'Esprit et la Lettre), Cyprien (Epître à Donat), Eusèbe (Chronique), Grégoire le Grand (Moralia) Jérôme (Epître à Rusticus), Lactance, Synésius.

IV. Humanistes : Alciat, Béroald, Budé (Annotations sur les Pandectes), Cœlius Rhodiginus ou Ricchieri de Rovigo, Egnatius (les Césars), Erasme (Edition de Sénèque, Proverbes), Perotti, Politien (traduction d'Hérodien), Valla, Zasius.
